

# PRESENTATION

# INVESTISSEMENTS INTERRÉGIONAUX EN MATIÈRE D'INNOVATION (3I)

22 juin 2023

# 3I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Un investissement interrégional est une combinaison d'actifs (temps, argent, efforts, etc.) ou d'éléments mobilisés au-delà des frontières en vue de générer des revenus et/ou de créer une valeur future pour plus d'une région. Il s'agit d'un concept concret visant à développer l'innovation et à valoriser les résultats de recherche disponibles dans une chaîne de valeur spécifique.



## OBJECTIF

Coopération interrégionale plus forte en matière d'investissements et établit des connexions durables en reliant les écosystèmes régionaux dans des domaines de spécialisation intelligents partagés, essentiels pour accélérer l'adoption par le marché des résultats de la recherche et stimuler l'innovation.



Permettre aux régions moins développées de participer aux chaînes de valeur de l'UE, en contribuant aux objectifs de la politique de cohésion

## CIBLE

L'instrument relatif aux investissements en matière d'innovation interrégionale soutient la commercialisation et l'intensification des projets d'innovation interrégionale qui ont le potentiel nécessaire pour encourager le développement de chaînes de valeur européennes



## CADRE

Les 3I sont des fonds **FEDER** (respect des dispositions du dit règlement notamment article 5 et champ d'intervention)

La Commission met en œuvre ces investissements dans le cadre de la **gestion directe**

# 3I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT FEDER 2021/1058



### CONTENU

L'instrument relatif aux investissements en matière d'innovation interrégionale comporte plusieurs volets ci-après, soutenant de manière égale:

Volet 1 : un appui financier et consultatif aux investissements dans des projets d'innovation interrégionale dans des domaines communs de spécialisation intelligente.

Volet 2a et 2b: un appui financier et consultatif, et le renforcement des capacités, en vue du développement de chaînes de valeur dans les régions moins développées.

Volet 3 : Jusqu'à 2 % des ressources peuvent être consacrés à des activités d'apprentissage et d'évaluation, afin de capitaliser sur les résultats des projets soutenus au titre des deux volets et de les diffuser.



### BUDGET PREVISIONNEL

volets 1 et 2

2021	75 800 571 M€
2022	77 316 583 M€
2023	78 862 915 M€
2024	80 419 479 M€

**570 M€**

# 31 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE



## RÔLE DU GROUPE D'EXPERTS

Dans le cadre de ses travaux, la Commission est assistée par un groupe d'experts. Le groupe d'experts est composé de représentants des États membres, des autorités régionales et des villes, et de représentants des milieux d'affaires, d'organismes de recherche et d'organisations représentant la société civile. La composition du groupe d'experts vise à garantir un équilibre entre les hommes et les femmes. Le groupe d'experts aide la Commission à définir un programme de travail à long terme et à élaborer les appels à propositions.



## SYNERGIE AVEC LES AUTRES FONDS

Lors de la mise en œuvre de cet instrument, la Commission assure la coordination et la synergie avec d'autres programmes et instruments de financement de l'Union, et en particulier avec le volet «Interreg C»



L'instrument relatif aux investissements en matière d'innovation interrégionale couvre la totalité du territoire de l'Union. Des pays tiers peuvent participer à cet instrument

# 31 – LES APPELS A PROJETS

## VOLET 1

Appui financier et consultatif aux investissements dans des projets d'innovation interrégionale dans des domaines communs de spécialisation intelligente.

## VOLET 2A

Appui financier et consultatif au développement de chaînes de valeur dans les régions les moins développées

## VOLET 2B

Renforcement des capacités en vue du développement des chaînes de valeur dans les régions les moins développées

## VOLET 3

Assistance technique, la formation, la capitalisation ou l'évaluation

# 31 – LES APPELS A PROJETS

**VOLET 1 Appui financier et consultatif  
aux investissements dans des projets d'innovation interrégionale dans des domaines  
communs de spécialisation intelligente.**



**industrie**

**Appel à projet en cours ([lien ici](#)) sur la transition numérique, transition verte et smart**



**Dossier de [candidature ici](#)**

**31 M€**

**Candidature jusqu'au 17 octobre 2023**



**Type de projets ciblés**

Projets parvenus à maturité pour faciliter l'accès au marché et l'expansion des solutions innovantes dans les domaines de la S3

Contribuer aux chaînes de valeur de l'UE ou accélérer le développement de nouvelles chaînes de valeur

Minimum TRL 6

Projet collaboratif d'une durée de 18 à 36 mois

Innovation en commun en lien avec les priorités de la S3

# 3I – LES APPELS A PROJETS

## VOLET 1

**Appui financier et consultatif  
aux investissements dans des projets d'innovation interrégionale dans des domaines  
communs de spécialisation intelligente**

### **Profil du consortium candidat**

Au moins deux partenaires implantés dans une région moins développée  
Au moins 5 entités établies dans au moins 5 régions, dans 3 pays éligibles différents et appartenant à des écosystèmes régionaux différents

Coordination par une région cheffe de file (autorité publique ou entité approuvée par l'autorité publique responsable de la S3) dans une chaîne de valeur spécifique

→ *Flexibilité introduite sur les lettres de support : obligatoire pour le coordinateur mais optionnel pour les autres membres*

Les candidats ont la possibilité d'inclure dans leur proposition un soutien financier à des tiers (FSTP) sous la forme d'un "financement en cascade" pour des subventions.

# 31 – LES APPELS A PROJETS

## VOLET 2A

Appui financier et consultatif au développement de chaînes de valeur dans les régions les moins développées



industrie

Appel à projet en cours ([lien ici](#)) sur la transition numérique, transition verte et smart

Dossier de [candidature ici](#)



Candidature jusqu'au 17 octobre 2023

31 M€

## ELEMENTS NOTABLES DIFFERENTS AVEC LE VOLET 1

### Objectif

Plus axé sur les régions les moins développées

### Profil du consortium candidat

Au moins trois entités juridiques indépendantes établies dans trois régions différentes dans au moins deux pays éligibles

Au moins une région plus développée et doit avoir une forte implication des régions moins développées et se concentrer sur leurs besoins.

# 31 – LES APPELS A PROJETS

## Aspects financiers

2 à 10 M€

Taux d'intervention à 70% excepté « financement en cascade » à 100 %

Au moins 70 % du total des coûts éligibles doivent être alloués à des investissements dans des entreprises, en particulier des PME

Pour les financements en cascade possibilité de soutien à 100% (simplification)

Tableur budgétaire proposé par la CE

Financement en cascade (ou soutien financier à des tiers (FSTP))

Les candidats ont la possibilité d'inclure dans leur proposition un soutien financier à des tiers (FSTP) sous la forme d'un "financement en cascade" pour des subventions.

Montant maximum par tiers ne peut dépasser 60 k€

Les coûts du soutien financier aux tiers ne peuvent excéder 30 % du total des coûts éligibles.

# 3I – LES APPELS A PROJETS



industrie

Appel à projet en cours ([lien ici](#)) sur la transition numérique, transition verte et smart



Candidature jusqu'au 17 octobre 2023



Examen des candidatures d'octobre 2023 à février 2024



Information aux lauréats en mars 2024



Signature des accords de financement en juin 2024



Démarrage des projets en S2 2024

→ Pour toute question : [EISMEA-I3-INSTRUMENT@ec.europa.eu](mailto:EISMEA-I3-INSTRUMENT@ec.europa.eu)

## Analyse des dossiers

Deux étapes (proposition courte et proposition complète)

Trois critères : pertinence (60%), impact (20%), mise en œuvre (20%)

# 3I – LES APPELS A PROJETS

## VOLET 1

**Appui financier et consultatif  
aux investissements dans des projets d'innovation interrégionale dans des domaines  
communs de spécialisation intelligente.**

Quelques lauréats du 1<sup>er</sup> appel à projet :

- HIGHFIVE - renforcer la croissance numérique et verte dans l'industrie agroalimentaire – 11 M€
- BALTIC MUPPETS - Elevage de moules pour l'alimentation animale – 7,3M€
- DeremCo - Projet relatif à l'économie circulaire pour l'industrie composite – 12M€
- DIGIT-PRE - Soutenir la croissance des PME innovantes développement des outils digitaux en faveur de la prévention, la prédiction et des soins à distance, afin de soutenir des modes de vie actifs et sains dans un monde post-COVID – 6,5 M€
- Hy2Market - HYdrogen TO enter MARKets reducing carbon Emissions footprint in Europe – 14 M€
- REGIOGREENTEX – Region for green textiles – 12,6 M€

# 31 – LES APPELS A PROJETS

## VOLET 2A

Appui financier et consultatif au développement de chaînes de valeur dans les régions les moins développées

Quelques lauréats du 1<sup>er</sup> appel à projet :

- H2Value – Chaîne de valeur de l'hydrogène vert pour les transports Estonie et Lettonie – 4,2 M€
- I4 – Green - Approvisionnement durable en matières premières dans le cadre de la transition énergétique verte de l'UE – 4,2 M€
- Smart viti net - réseau d'excellence pour une viticulture intelligente et durable assistée par drone – 2,8M€
- Health chains - stimuler les chaînes de valeur dans le domaine de la santé au niveau régional et de l'UE – 9,6M€

# 3I – LES APPELS A PROJETS

## Synergies

### → Avec les fonds FEDER en gestion partagée, par les AG régionales

Possibilité de financer les projets 3I avec des fonds FEDER, voir des crédits régionaux.

A priori, pas de mobilisation de ces cofinancement sur le 1<sup>er</sup> AAP qui peut notamment s'expliquer par le manque de visibilité sur le contenu dispositif, calendrier, etc. – **Axe de travail**

### → Avec RIV

Objectif commun de réduire la fracture de l'innovation

# MERCI DE VOTRE ATTENTION !